



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

 **Oniris**

VetAgroBio Nantes

ÉCOLE NATIONALE

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES
ACCORD CADRE 2025-02
FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE, D'ENTRETIEN
ET DE DROGUERIE

Règlement de la consultation

Mois d'établissement des prix (m0) : février 2025

Date limite de réception des offres : **27/02/2025 à 12h30**

Toutes les normes et les références à des marques s'entendent « ou équivalent »

PROCEDURE DEMATERIALISEE

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Site de la Chantrerie • 101 Route de Gachet
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Site de la Géraudière • Rue de la Géraudière
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

Etablissement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

SOMMAIRE

ARTICLE 1	IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE	3
ARTICLE 2	FORME DU MARCHÉ- PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE	3
ARTICLE 3	OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD-CADRE	3
3.1.	Contexte de la demande et besoins à couvrir	3
3.2.	Nomenclature CPV	3
3.3.	Durée de l'accord-cadre	3
3.4.	Modalités d'exécution	3
3.5.	Marchés complémentaires	3
ARTICLE 4	COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 5	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 6	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
6.1.	Présentation de la candidature	4
6.2.	Composition de l'offre du candidat	4
6.3.	Echantillons	4
6.4.	Liste des échantillons demandés (1 exemplaire) :	5
6.5.	Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution de l'accord cadre et en cours d'exécution	5
ARTICLE 7	CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	6
ARTICLE 8	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1.	Sélection des candidatures	6
8.2.	Jugement des offres	6
ARTICLE 9	ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE ET DES BONS DE COMMANDES	7
ARTICLE 10	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
ARTICLE 11	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

ONIRIS – Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique
Atlanpôle - La Chantrerie
101 route de Gâchet
B.P.40706
44307 Nantes Cedex 3

ARTICLE 2 FORME DU MARCHÉ- PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE

C'est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 100 000 € HT conclu avec un seul opérateur économique.

La procédure est celle de l'appel d'offre ouvert en application des dispositions des articles R.2124-2 à R.2161-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché n'est pas alloué pour des raisons économiques et d'optimisation des approvisionnements. La notification en lots séparés générerait des coûts de gestion supplémentaires.

ARTICLE 3 OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD-CADRE

3.1. Contexte de la demande et besoins à couvrir

L'accord cadre a pour objet l'approvisionnement en produits d'hygiène, d'entretien et de droguerie pour les services d'ONIRIS.

Ce marché s'inscrit dans une démarche globale d'achat éco-responsable.

Les caractéristiques des articles ainsi que les quantités indicatives figurent en annexe à l'acte d'engagement. Cette liste est non exhaustive.

3.2. Nomenclature CPV

39830000-9 Produits de nettoyage
39224300-1 Balais et brosses et autres produits de nettoyage ménager
19640000-4 Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

3.3. Durée de l'accord-cadre

Le marché est conclu pour une durée d'**UN** an ferme à compter de sa date de notification. Il pourra être renouvelé tacitement par période annuelle sans que sa durée totale n'excède **4 ans**. En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur informe le titulaire du marché de son intention de ne pas reconduire le marché 2 mois avant la fin de chaque période.

3.4. Modalités d'exécution

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande ; Les commandes sont émises au fur et à mesure des besoins. Elles seront passées via la plateforme Internet de l'opérateur économique qui présentera un outil dans ce but.

Les livraisons seront assurées directement dans les unités ou services (environ 50 services concernés sur deux sites géographiques à Nantes).

Site de la Chantrerie : 101 route de Gachet - 44300 NANTES

Site de la Géraudière : Rue de la Géraudière - 44000 NANTES

L'offre devra tenir compte de la multiplicité des points de livraison.

La liste des points de livraison sera fournie à la notification de l'accord cadre

3.5. Marchés complémentaires

En application de l'article R. 2122-4 du code de la commande publique, un marché de fournitures négocié sans publicité ni mise en concurrence pourra être passé avec le titulaire pour des prestations complémentaires, si cela s'avère nécessaire. Ce nouveau marché sera alors négocié directement avec le titulaire qui proposera une offre technique et financière correspondante. Un tel marché négocié ne pourra être conclu que dans les trois ans suivant la notification du présent marché, sans dépasser 10% du montant initial.

Les achats complémentaires sont conclus dans les conditions du marché initial.

ARTICLE 4 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le cahier des clauses particulières ;
- L'acte d'engagement ;
- L'annexe à l'AE (BPU).

ARTICLE 5 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera retiré :

via le site d'ONIRIS : <http://www.oniris-nantes.fr/ecole/marches-publics/>

Sur La Place : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces relatives à sa candidature, à savoir :

- Extrait KBIS de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou document équivalent pour les entreprises établies à l'étranger;
- Chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- Références des prestations similaires effectués au cours des trois dernières années,
- Description des moyens techniques et humains de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures en références aux normes françaises et européennes en matière de fabrication et distribution des produits listés au marché
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (articles 43 à 46 du CMP) au 31 décembre de l'année précédent l'appel d'offres
 - le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen aux pièces mentionnées ci-dessus

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espdl>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

6.2. Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement joint à compléter,
- Un bordereau des prix (devis) détaillant chaque type de colonne avec leur référence et leur caractéristique.
- Un mémoire technique comprenant :
 - ✦ Les caractéristiques précises des colonnes, les dimensions, leur origine, les fiches de données sécurité,
 - ✦ Les modalités et délais de livraison et de suivi de commande
 - ✦ Les conditions d'échange de produits défectueux et périmés
 - ✦ Les dispositions prises en faveur de l'environnement, en termes de moyens de transport, d'emballage

6.3. Echantillons

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront obligatoirement faire parvenir et sous peine de rejet de leur offre, les échantillons pour chacun des produits mentionnés ci-après.

Le dépôt des échantillons demandés conditionne l'examen de l'offre présentée ; ils en font partie intégrante.

Ils doivent être représentatifs des produits ou articles que le candidat s'engage à livrer.

Chaque échantillon sera fourni gratuitement en un exemplaire. Il sera clairement identifié et devra comporter : le nom du candidat, la désignation exacte de l'article dans le BPU, le cas échéant sa référence du BPU et la marque du produit.

Les échantillons seront conservés par l'administration, sauf demande contraire d'un candidat non retenu. Celui-ci pourra alors prendre contact avec le service achats-marchés afin de les retirer dans un délai d'un mois suivant la notification du marché.

Les échantillons, bien identifiés, devront être déposés, à la convenance du candidat, les 17,18,19 février 2025, contre récépissé, à l'adresse suivante :

Atlanpôle La Chantrerie
101 route de Gâchet
44307 Nantes CEDEX 3
Bât. G1 – 1^{er} étage – Pièce 10 bis
A l'attention du service achats-marchés - Tél. : 0240687833

La livraison pourra être effectuée de 8 h à 12 h et de 13h30 à 15h30.

6.4. Liste des échantillons demandés (1 exemplaire) :

- Liquide dégraissant désinfectant pour la vaisselle, flacon de 1L
- Nettoyant désinfectant pour sols protégés ou non, surfaces, matériels, mobiliers et équipements, bidon de 5L
- Essuie-tout blanc 48 formats 23x25 env. (par 2) dévidage central
- Essuie - tout- blanc bobine de 1000 formats 23x35 cm environ - dévidage central - découpe automatique
- Eponge végétale 1 face grattante 9x13 cm env.
- Film alimentaire 30cmx300m env. en boîte distributrice
- Sacs poubelle 50L - 15-20 µ env. HD noir (le rouleau de 25 sacs)
- Nettoyant désinfectant en pulvérisateur 750 ml (activités bactéricide, fongicide, levuricide, virucide EN14476)
- Détachant dégraissant prêt à l'emploi, pulvérisateur de 750 ml
- Lingettes désinfectantes toutes surfaces, Boîte de 120 (activités bactéricide, fongicide, levuricide, virucide EN14476)
- Pastilles javel effervescentes, boîte de 500gr
- Gel hydro-alcoolique, flacon pompe de 300ml (activités bactéricide, fongicide, levuricide, virucide NF EN14476)
- Gel hydro-alcoolique, flacon pompe de 1L (activités bactéricide, fongicide, levuricide, virucide NF EN14476)
- Crème à récurer alimentaire, flacon de 1L
- Gobelet carton jetable 20 cl environ, par 100
- Gant latex jetable non poudré, boîte de 100

6.5. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution de l'accord cadre et en cours d'exécution

▪ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois* :

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;

- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

ARTICLE 7 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

L'envoi électronique est obligatoire. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, avant la date et l'heure suivantes :

27 février 2025 à 12 heures 30

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Conformément à l'article 41.III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Accord Cadre 2025-02 copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante

**ONIRIS
Service des Marchés
Atlanpôle La Chantreterie
101 route de Gachet
CS 40706
44307 NANTES CEDEX 3**

ARTICLE 8 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. Sélection des candidatures

Ne sont pas recevables les candidatures :

- qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions de l'article 43.
- qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.
- en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 6-3 ci-dessus

L'analyse des candidatures portera sur les points suivants :

- o Références professionnelles

8.2. Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

➤ Prix (40%)

Le montant pris en considération est calculé comme suit :

- 1 – Bordereau des prix unitaires : Somme des prix unitaires pondérés aux quantités prévisionnelles 30 points
- 2 – Sélection de 20 produits environ du catalogue : Somme des prix unitaires pondérés aux quantités prévisionnelles 10 points

Le candidat dont le montant total prévisionnel 1 + 2 est le plus bas obtient 40 points

Les candidats suivants obtiennent une note correspondant à l'écart en pourcentage entre leur offre et l'offre la moins élevée.

➤ **Qualité (40%)**

Le critère qualité reposera sur :

- les tests sur les échantillons,
- la diversité de l'offre (variété du catalogue, ...),
- l'ergonomie et les fonctionnalités de l'outil de commande en ligne,
- Modalités d'exécution du marché : livraisons, reprises et échanges

➤ **Actions en matière de responsabilité sociétale et développement durable (10%)**

Ce critère sera évalué en fonction de l'approche sociétale en place dans l'entreprise ainsi que des solutions aux problématiques de développement durable tels qu'exposés au point 6.2 du présent RC. (insertion, produits dits « verts », labels, certification,...)

➤ **Délai de livraison (10%)**

Ce critère sera évalué en fonction des délais proposés entre la réception de la commande et la livraison, ainsi que pour les délais d'échange ou de reprise.

L'offre sera rejetée (et donc non analysée) dans les cas suivants :

- absence de bordereau de prix complété
- absence de mémoire technique
- absence d'échantillons

ARTICLE 9 ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE ET DES BONS DE COMMANDES

Les offres les mieux classées sont retenues sous réserve de la transmission dans les 10 jours ouvrables à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur des certificats et attestations mentionnées à l'article 6 ci-dessus.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu ne pourrait fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres

ARTICLE 10 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 11 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire d'ordre administratif peut être obtenu en s'adressant par écrit à la Plateforme des Achats de l'Etat (Place) en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les questions et les réponses seront diffusées à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré un dossier.

Les candidats auront la faculté de demander des renseignements complémentaires par écrit au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, via sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des propositions et des offres finales.